

Google Earth - Edit Placemark



Name: Site des Forages Forages Trou du Nord (Devarenne)



Latitude: 19°38'17.44"N

Longitude: 72° 2'25.49"W

Description

Style, Color

View

Altitude

Add link...

Add web image...

Add local image...

|

OK

Cancel

La date de visite des sites des forages prévue le 19 septembre 2024, le lieu de rendez-vous sera à Trou du Nord à 10h30 AM

1. Demande de proposition - Services

La DAI, chargée de la mise en œuvre du projet financé par l'USAID -EAU, invite les fournisseurs qualifiés à soumettre des propositions/offres techniques et financières pour la réalisation des **Essais de pompage de cinq forages**, comme indiqué ci-dessous.

1. RFP No.	REQ-EAU-24-0089
2. Date d'émission	10 September 2024
3. Titre	Essais de pompage de cinq forages dans les localités de Trou du Nord (02), Village la Différence (Caracol), Limonade et Terrier Rouge (Village Oasis)
4. Bureau émetteur et adresse électronique pour la soumission des propositions	Eau_Procurement@dai.com
5. Dates limite de réception des questions et de visite des sites	Date limite de réception des questions:16 septembre 2024 Date de visite des sites des forages:19 septembre 2024
6. Date limite de réception des propositions.	09 octobre 2024
7. Personne de contact	eau_procurement-info@dai.com
8. Type d'attribution prévu	Bon de commande à prix fixe ferme. L'émission de cette demande de qualification n'oblige en aucun cas DAI à attribuer un contrat de sous-traitance ou un bon de commande et les soumissionnaires ne seront pas remboursés pour les coûts associés à la préparation de leur devis.
9. Base d'attribution	Le marché sera attribué au soumissionnaire responsable dont l'offre répond aux conditions de la RFQ et est la plus avantageuse pour DAI, compte tenu du prix et/ou d'autres facteurs inclus dans la RFQ. Pour être pris en considération en vue de l'attribution d'un prix, les soumissionnaires doivent satisfaire aux exigences énoncées à l'article 13, « Détermination de la responsabilité ». Aucune discussion ou négociation n'est autorisée avec les

	soumissionnaires, et par conséquent, les soumissionnaires doivent soumettre leur meilleur prix final.
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les offrants intéressés peuvent obtenir une copie intégrale de l'appel d'offres qui contient des instructions détaillées pour la préparation de la proposition. L'appel d'offres peut être retiré à l'adresse et/ou à la personne de contact indiquées ci-dessus.

DAI mène ses activités dans le respect des normes éthiques les plus strictes afin de garantir une concurrence loyale, des prix raisonnables et une performance ou une livraison réussie de biens et d'équipements de qualité. DAI ne tolère pas la corruption, les pots-de-vin, la collusion ou les conflits d'intérêts. Toute demande de paiement ou de faveur de la part d'employés de la DAI doit être signalée dès que possible à ethics@dai.com ou sur le site www.dai.ethicspoint.com. En outre, toute tentative par un offrant ou un sous-traitant d'offrir des incitations à un employé de la DAI pour influencer une décision ne sera pas tolérée et constituera un motif de disqualification, de résiliation et éventuellement d'exclusion. Voir la disposition n° 18 pour plus de détails.

2. Appel d'offres – Biens-Services

<p>10. Instructions générales aux offrants</p>	<ul style="list-style-type: none">• La date limite de soumission est le 9 octobre 2024. Les offres tardives seront rejetées, sauf dans des circonstances extraordinaires à la discrétion de DAI.• Les offrants soumettront des propositions par voie électronique à : Eau_Procurement@dai.com• Les offrants confirment par écrit qu'ils comprennent parfaitement que leur proposition doit être valable pendant une période 90 jours• Les offrants signent et datent le barème de prix, au lieu d'une lettre d'accompagnement formelle.• Les offrants doivent remplir l'annexe A: Modèle de barème de prix. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) doit être incluse sur une ligne distincte.• Ces services sont éligibles à l'exonération de taxe dans le cadre du contrat principal DAI.
<p>11. Questions concernant l'appel d'offres</p>	<p>Il incombe à chaque soumissionnaire de lire très attentivement et de comprendre parfaitement les termes et conditions du présent appel d'offres. Toutes les communications relatives à cet appel d'offres doivent être effectuées uniquement par l'intermédiaire du bureau émetteur et doivent être envoyées par courrier électronique ou par écrit au bureau émetteur au plus tard à la date indiquée ci-dessus. Toutes les questions reçues seront compilées et feront l'objet d'une réponse écrite qui sera distribuée à tous les offrants intéressés.</p>
<p>12. Exigences relatives à l'étendue des travaux pour l'acceptabilité technique</p>	<ol style="list-style-type: none">1. La liste des produits et services ainsi que leurs spécifications ou exigences sont énumérées à l'annexe C ci-dessous.2. La livraison définitive est requise au plus tard 2 mois et demi après la date de la commande.3. En plus de respecter ou de dépasser les spécifications techniques de l'équipement énuméré ci-dessous, les offrants sont tenus de respecter ou de dépasser les facteurs non liés aux coûts importants énumérés ci-dessous :<ul style="list-style-type: none">○ <i>L'offrant doit posséder une expérience préalable dans le système de pompage en Haïti, démontrée à travers la liste des clients précédents, le contact et la période d'exécution.</i>

	<p><i>3.2 L'offrant doit avoir démontré sa capacité à respecter les délais de livraison requis, comme le démontrent les lettres de recommandation des clients précédents.</i></p> <p><i>3.3 L'offrant doit fournir un brevet à jour</i></p> <p><i>3.4 L'offrant doit fournir des copies des licences commerciales requises pour opérer en Haïti.</i></p>
13. Technologie prohibée	<p>Les offrants NE DOIVENT PAS fournir de biens et/ou de services qui utilisent des produits de télécommunications et de vidéosurveillance des sociétés suivantes : Huawei Technologies Company, ZTE Corporation, Hytera Communications Corporation, Hangzhou Hikvision Digital Technology Company, ou Dahua Technology Company, ou toute filiale ou société affiliée, conformément à la FAR 52.204-25.</p>
14. Détermination de la responsabilité	<p>La DAI ne conclura aucun type d'accord avec un offrant avant de s'être assurée de sa responsabilité. Lors de l'évaluation de la responsabilité de l'offrant, les facteurs suivants sont pris en considération:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir des copies des licences professionnelles requises pour exercer en Haïti. 2. Preuve de l'existence d'un identifiant unique d'entité (SAM) (voir ci-dessous et les instructions en annexe). 3. La source, l'origine et la nationalité des services ne proviennent pas d'un pays interdit (voir ci-dessous). 4. Disposer de ressources financières suffisantes pour livrer les biens ou être en mesure d'obtenir des ressources financières. 5. Capacité à respecter les délais de livraison ou d'exécution requis ou proposés. 6. Avoir des antécédents satisfaisants. 7. Avoir des antécédents satisfaisants en matière d'intégrité et d'éthique des affaires. 8. Être qualifié et éligible pour effectuer le travail en vertu des lois et règlements applicables.
15. Code Géographique	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du code géographique autorisé pour son contrat, la DAI ne peut acquérir des biens et des services qu'auprès des pays suivants. • Code géographique 935: Biens et services provenant de toute région ou pays, y compris le pays coopérant, mais à l'exclusion des pays prohibés.

	<ul style="list-style-type: none"> • La DAI doit vérifier la source, la nationalité et l'origine des biens et des services et s'assurer (dans toute la mesure du possible) qu'elle n'achète pas de services auprès de pays interdits figurant sur la liste des pays sanctionnés établie par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC). La liste actuelle des pays faisant l'objet de sanctions globales comprend: Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. Il est interdit à la DAI de faciliter toute transaction effectuée par un tiers si cette transaction était interdite si elle était effectuée par la DAI. • En soumettant une proposition en réponse à cet appel d'offres, les offrants confirment qu'ils ne violent pas les exigences relatives à la source et à la nationalité et que les services sont conformes au code géographique et aux exclusions pour les pays interdits.
<p>16. Identifiant unique de l'entité (SAM)</p>	<p>Toutes les organisations américaines et étrangères qui reçoivent des contrats de sous-traitance ou des bons de commande de premier niveau d'une valeur égale ou supérieure à 30 000 dollars sont tenues d'obtenir un identifiant d'entité unique (SAM) avant la signature de l'accord. Les organisations sont exemptées de cette obligation si le revenu brut reçu de toutes les sources au cours de l'année fiscale précédente était inférieur à 300 000 dollars. La DAI exige que les offrants signent la déclaration d'auto-certification s'ils demandent à être exemptés pour cette raison.</p> <p>Pour ceux qui doivent obtenir un identifiant d'entité unique (SAM), vous pouvez demander l'annexe C : Instructions pour l'obtention d'un identifiant d'entité unique (SAM). Pour ceux qui ne sont pas tenus d'obtenir un identifiant d'entité unique (SAM), vous pouvez demander l'annexe D : Auto-certification d'exemption de l'obligation d'obtenir un identifiant unique d'entité (SAM)</p>
<p>17. Respect des conditions générales</p>	<p>Les offrants doivent connaître les conditions générales d'attribution du marché résultant du présent appel d'offres. L'offrant sélectionné se conformera à toutes les déclarations et certifications de conformité énumérées à l'annexe B.</p>
<p>18. Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin et responsabilités en matière d'établissement de rapports</p>	<p>DAI conduit ses affaires selon les normes éthiques les plus strictes afin de garantir une concurrence loyale, des prix raisonnables et une performance ou une livraison réussie de biens et</p>

d'équipements de qualité. **DAI ne tolère pas les actes de corruption suivants:**

- Toute demande de pot-de-vin, de ristourne, de paiement de facilitation ou de gratification sous la forme d'un paiement, d'un cadeau ou d'une considération spéciale de la part d'un employé de la DAI, d'un fonctionnaire du gouvernement ou de leurs représentants, en vue d'influencer une décision d'attribution ou d'approbation.
- Toute offre de pot-de-vin, de ristourne, de paiement de facilitation ou de gratification sous la forme d'un paiement, d'un cadeau ou d'une considération spéciale par un offrant ou un sous-traitant pour influencer une décision d'attribution ou d'approbation.
- Toute fraude, telle qu'une fausse déclaration ou une dissimulation d'informations au profit de l'auteur de l'offre ou du sous-traitant.
- Toute collusion ou conflit d'intérêt dans lequel un employé, un consultant ou un représentant de la DAI a une relation professionnelle ou personnelle avec un directeur ou un propriétaire de l'offrant ou du sous-traitant qui peut sembler favoriser injustement l'offrant ou le sous-traitant. Les sous-traitants doivent également éviter toute collusion ou conflit d'intérêts dans leurs achats auprès des fournisseurs. Toute relation de ce type doit être immédiatement divulguée à la direction de la DAI pour examen et action appropriée, y compris l'exclusion éventuelle de l'attribution du marché.

Ces actes de corruption ne sont pas tolérés et peuvent avoir de graves conséquences, y compris la résiliation du contrat et la suspension et l'exclusion éventuelles par le gouvernement des États-Unis, excluant l'offrant ou le sous-traitant de toute participation future aux affaires du gouvernement des États-Unis.

Toute tentative de corruption ou corruption réelle doit être immédiatement signalée par l'offrant, le sous-traitant ou le personnel de la DAI:

- Numéro d'appel gratuit pour les questions d'éthique et de conformité (États-Unis) +1-503-597-4328
- Site web de la hotline - www.DAI.ethicspoint.com, ou
- Courriel à Ethics@DAI.com
- Hotline du bureau de l'inspecteur général de l'USAID <https://oigportal.ains.com/eCasePortal>

	<p>En signant cette proposition, l'offrant confirme son adhésion à cette norme et garantit qu'aucune tentative ne sera faite pour influencer la DAI ou le personnel du gouvernement par le biais de pots-de-vin, de gratifications, de paiements de facilitation, de commissions occultes ou de fraudes. L'offrant reconnaît également que la violation de cette politique peut entraîner la résiliation du contrat, le remboursement des fonds non autorisés en raison des actes de corruption, ainsi que la suspension et l'exclusion éventuelles par le gouvernement des États-Unis.</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.1 Annexe A: Barème de prix

Numéro de l'Item	Non de l'Item	Description	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
1a	<i>Liste des services à fournir</i>				
1b					
1c					
2	TVA				
GRAND TOTAL EN Cliquez ici pour saisir le texte					
TOTAL GÉNÉRAL EN DOLLARS DES ÉTATS-UNIS					\$

Période d'exécution: Cliquez ici pour saisir le texte.

Nous, soussignés, fournissons la proposition ci-jointe conformément à l'appel d'offres n° _____ daté de _____ Notre proposition ci-jointe s'élève au prix total de _____ (en chiffres et en lettres).

Je certifie une période de validité de ____ jours pour les prix indiqués dans le bordereau de prix/facture de quantités ci-joint. Notre proposition nous engage sous réserve des modifications résultant d'éventuelles discussions. [Nous confirmons que nous ne fournissons pas de biens et/ou de services utilisant des produits de télécommunications et de vidéosurveillance des sociétés suivantes : Huawei Technologies Company, ZTE Corporation, Hytera Communications Corporation, Hangzhou Hikvision Digital Technology Company, ou Dahua Technology Company, ou toute filiale ou société affiliée, conformément à la FAR 52.204-25.](#)

Nous comprenons que la DAI n'est pas tenue d'accepter les propositions qu'elle reçoit.

Signature autorisée:

Nom et titre du signataire:

Nom du cabinet:

Adresse:

Adresse:

Téléphone:

Courriel:

Sceau de l'entreprise :

2.2 Annexe B: Déclarations et certifications de conformité

1. Liste fédérale des parties exclues - Le soumissionnaire sélectionné n'est pas actuellement radié, suspendu ou jugé inéligible pour l'attribution d'un contrat par une agence fédérale
2. Certification de la rémunération des cadres - La FAR 52.204-10 exige que DAI, en tant qu'entrepreneur principal de contrats du gouvernement fédéral américain, déclare les niveaux de rémunération des cinq cadres sous-traitants les mieux rémunérés au Federal Funding Accountability and Transparency Act Sub-Award Report System (FSRS)
3. Décret sur le financement du terrorisme - Il est rappelé au contractant que les décrets et les lois des États-Unis interdisent les transactions avec des personnes et des organisations associées au terrorisme, ainsi que la fourniture de ressources et de soutien à ces personnes et organisations. Il est de la responsabilité juridique du contractant/bénéficiaire de veiller au respect de ces décrets et lois. Les bénéficiaires ne peuvent pas s'engager avec des individus et des organisations associés au terrorisme, ni leur fournir des ressources ou un soutien. Aucun soutien ni aucune ressource ne peuvent être fournis à des personnes ou à des entités figurant sur la liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées tenue par le Trésor américain (en ligne à l'adresse www.SAM.gov) ou sur la liste des personnes désignées par les Nations unies pour des raisons de sécurité (en ligne à: http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml). Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance/sous-attribution émis dans le cadre de ce contrat.
4. Traite des personnes - Le contractant ne peut se livrer à la traite des personnes (telle que définie dans le Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants), à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et au travail forcé pendant la période couverte par le présent appel d'offres.
5. Certification et divulgation concernant les paiements destinés à influencer certaines transactions fédérales - Le soumissionnaire certifie qu'il est actuellement et restera en conformité avec la FAR 52.203-11, Certification and Disclosure Regarding Payment to Influence Certain Federal Transactions (Certification et divulgation concernant les paiements destinés à influencer certaines transactions fédérales).
6. Conflit d'intérêt organisationnel - Le soumissionnaire certifie qu'il se conformera à la partie 9.5 de la FAR, intitulée " Conflit d'intérêt organisationnel ". Le Soumissionnaire certifie qu'il n'a connaissance d'aucune information concernant l'existence d'un conflit d'intérêts organisationnel potentiel. Le soumissionnaire certifie en outre que s'il a connaissance d'informations relatives à l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel, il fournira immédiatement à la DAI une déclaration décrivant ces informations.
7. Taille et classification de l'entreprise - Le soumissionnaire certifie qu'il a identifié de manière précise et complète la taille et la classification de son entreprise conformément aux définitions et exigences énoncées dans la partie 19 de la FAR (Small Business Programs).
8. Interdiction des installations séparées - Le soumissionnaire certifie qu'il est en conformité avec la FAR 52.222-21, Interdiction des installations séparées.
9. Égalité des chances - Le soumissionnaire certifie qu'il n'exerce aucune discrimination à l'encontre d'un employé ou d'un candidat à l'emploi en raison de son âge, de son sexe, de sa religion, de son handicap, de sa race, de ses croyances, de sa couleur ou de son origine nationale.
10. Législation du travail - Le soumissionnaire certifie qu'il respecte l'ensemble de la législation du travail.
11. Federal Acquisition Regulation (FAR) - Le soumissionnaire certifie qu'il connaît le Federal Acquisition Regulation (FAR) et qu'il n'enfreint aucune des certifications requises dans les clauses applicables du FAR, y compris, mais sans s'y limiter, les certifications relatives au lobbying, aux pots-de-vin, à l'égalité des chances en matière d'emploi, aux actions d'affirmation et aux paiements visant à influencer les transactions fédérales.
12. Conformité des employés - Le soumissionnaire garantit qu'il exigera de tous les employés, entités et individus fournissant des services dans le cadre de l'exécution d'un bon de commande DAI qu'ils se conforment aux dispositions du bon de commande qui en découle et à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques et locales en rapport avec le travail qui y est associé.

En soumettant une proposition, les offrants acceptent de se conformer pleinement aux conditions ci-dessus et à toutes les clauses applicables du gouvernement fédéral américain incluses dans le présent document, et seront invités à signer ces déclarations et certifications au moment de l'attribution du marché.

2.3 Pièce jointe C: Étendue détaillée des travaux

SCOPE OF WORK AND TECHNICAL SPECIFICATION DES ESSAIS DE POMPAGE DE CINQ FORAGES

1. INTRODUCTION

L'objectif de cette étude est de déterminer si les puits sélectionnés peuvent produire une quantité d'eau viable pour les systèmes de distribution d'eau. Il s'agit de puits existants qui ont été utilisés dans le passé, mais qui ne fonctionnent pas ou pas assez.

2. OBJECTIFS DES ESSAIS

- Évaluer la capacité des cinq forages existants à produire des débits plus élevés.
- Déterminer la réponse hydrodynamique des aquifères à une exploitation accrue.
- Identifier les limites d'exploitation de chaque forage.
- Analyser la qualité de l'eau pour vérifier qu'elle reste conforme aux normes sanitaires.
- Proposer des recommandations pour l'exploitation durable des forages.

4. DESCRIPTION DES FORAGES

Chaque forage à évaluer est actuellement exploité à un faible débit. Les détails spécifiques de chaque forage (profondeur, puissance de la pompe, débit,) se présentent comme suit :

	SAEP	Longitude	Latitude	Profondeur (m)	Puissance (kW)	Débit (l/s)
1	Trou du Nord	19.63855 N	72.04004 W	36.6	11.18	2.7
2	Trou du Nord	19.63855 N	72.04004 W			
3	Caracol (Village la Différence)	19.650 N	72.049 W	30	3.72	5
4	Limonade			36.6	22.37	11.96
5	Terrier Rouge (Oasis)					11.57

5. ÉTENDUE DES TRAVAUX

Les essais de pompage comprendront les étapes suivantes pour chaque forage :

5.1 Préparation des Sites

- Inspection préliminaire des forages pour s'assurer qu'ils sont en état de fonctionner correctement.
- Installation des équipements nécessaires pour les essais, y compris les pompes, les dispositifs de mesure de débit et de niveau d'eau, ainsi que les systèmes de collecte d'échantillons d'eau.

5.2 Essais de Pompage

- Phase de Pré-Pompage : Effectuer un pompage initial pour stabiliser le niveau d'eau et éliminer l'eau stagnante.

- Essai de Pompage à Débit Croissant : Réaliser des essais à différents débits croissants pour chaque forage, en surveillant les niveaux d'eau dans le forage et les forages voisins (si possible) pour identifier les effets de l'extraction d'eau.
- Essai de Pompage à Débit Constant : Une fois un débit cible atteint, maintenir ce débit pendant une période prolongée (généralement 24 à 72 heures) pour observer la stabilité du débit et du niveau d'eau.
- Mesure de la Récupération : Après l'arrêt du pompage, mesurer la vitesse de récupération du niveau d'eau pour chaque forage.

5.3 Collecte et Analyse de Données

- Surveillance continue des niveaux d'eau dans le forage pendant et après les essais.
- Mesure du débit à chaque étape de l'essai.
- Prélèvement d'échantillons d'eau à différents stades de l'essai pour l'analyse de la qualité de l'eau (paramètres physico-chimiques et biologiques).
- Compilation des données pour chaque forage, y compris les courbes débit/niveau d'eau et les analyses de la qualité de l'eau.

6. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

6.1 Équipements Nécessaires

Pour l'ensemble des pompages, l'entrepreneur proposera un dispositif adapté pour que les eaux pompées ne s'infiltrant pas à proximité de l'ensemble des forages suivis. Les eaux pompées seront rejetées au niveau du caniveau le plus proche.

En cas d'arrêt intempestif du pompage ou des mesures, le pompage devra être intégralement repris.

La précision exigée pour les mesures sera de 5 % pour les débits et de 0.5 cm pour les mesures de niveaux.

Pour la mesure des débits, l'Entrepreneur devra disposer sur le chantier :

- Pompes Submersibles : Capables de fonctionner à des débits variables et adaptées à la profondeur des forages.
- Dispositifs de Mesure de Débit : Compteurs volumétriques totalisateur ou à ultrasons pour une mesure précise du débit, de bacs calibrés.
- Systèmes de Mesure de Niveau d'Eau : Capteurs de pression pour une surveillance en temps réel, d'un conductimètre portatif, suffisamment de chronomètres ou de montres synchronisées et de sondes de mesures des niveaux pour suivre les niveaux dans les forages voisins. Les enregistreurs automatiques sont préférés et seront réglés pour enregistrer d'une part toute variation de mesure supérieure à 0.5 cm et d'autre part faire une mesure toutes les minutes dans le forage pompé et toutes les 10 minutes dans le forage d'observation existant. Les enregistreurs de débits enregistreront une mesure toutes les 10 minutes.
- Systèmes de Traitement des Eaux Rejetées : Pour gérer les eaux usées issues des essais, en conformité avec les réglementations locales.

- Dispositifs d'Échantillonnage d'Eau : Pour prélever des échantillons représentatifs à différentes profondeurs et temps.

Matériel : Le Candidat doit garantir la mise à disposition du matériel suivant ou proposer de matériel différent mais acceptable :

	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis
1	Atelier de forage	2
2	Véhicule de liaison 4x4	2
3	Camion de 20 m3 pour le transport	2
4	Compresseur de 20 bars	2
5	Citerne de 10 m3	2
6	Poste de soudure	2
7	Pompe gamme de débit : 30 - 60 m3/h	2
8	Groupe électrogène de 40 Kva et 380Kva	2
9	Caméra vidéo de haute résolution en couleur avec vision verticale vers le bas à 360 degrés et horizontale orientable	1
10	Ensemble : Une balance Baroïd, un viscosimètre Marsh, du papier pH, un conductivimètre.	1

6.2 Normes, procédures et textes réglementaires

- Les essais de pompage doivent être réalisés conformément aux normes internationales telles que celles de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour la qualité de l'eau.
- Les mesures doivent être effectuées en temps réel et enregistrées automatiquement pour éviter toute perte de données.
- Les analyses de la qualité de l'eau doivent être réalisées par un laboratoire certifié, en respectant les normes locales et internationales.
- Normes et textes réglementaires en vigueur

Les documents, établis par la DINEPA, à portée réglementaire, nationale, technique et sectorielle sont les **Fascicules Techniques**, indiquant les principes obligatoires et les prescriptions communes aux thématiques techniques, et les **Directives Techniques** prescrivant les règles minimales imposées pour la conception et la réalisation des ouvrages. Sont plus particulièrement concernés pour cette partie, les documents suivants :

- 1.2.1. DIT 5 – Équipement de forage ;
- 1.2.1. DIT 3 – Conception et réalisation de forage ;
- 1.2.1. DIT 6 – Essais de pompage ;
- 1.2.1 DIT4 – Pompe à motricité Humaine (PMH) ;
- 1.2.2. FIT 2 – Fabrication de solutions chlorées et chloration ;
- 4.2.2. FIT 1 – Équipements de fontainerie ;

- 4.2.4. DIT1 – Conception d’installation de pompage électromécaniques ;
- 5.1.3. DIT 1 – Tests d’étanchéité sur éléments de réseau d’eau potable ;
- 5.1.3. DIT 2 – Nettoyage/désinfection des réseaux d’eau potable.

A défaut ou en complément, il sera fait référence aux règlements utilisés en France, en Europe ou aux États-Unis.

7. RESULTATS ET LIVRABLES

- Rapport Préliminaire : Résultats bruts des essais de pompage pour chaque forage, y compris les courbes débit/niveau d'eau.
- Rapport Final : Une analyse détaillée de la capacité des forages à supporter des débits plus élevés, des recommandations pour l'exploitation durable, et les résultats des analyses de la qualité de l'eau.
- Recommandations : Propositions d'améliorations ou de modifications du système de pompage actuel pour chaque forage.

8. EXIGENCES EN MATIERE DE PERSONNEL

Les essais nécessiteront une équipe composée des spécialistes suivants :

Avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années des essais de pompage au moins trois (03) forages (profondeur entre 25 et 100 m) qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l’essentiel, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans les spécifications techniques.

Le Candidat doit établir qu’il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes ou proposer du personnel différent mais acceptable :

No	Position	Nombre	Expérience globale en travaux (années)	Expérience dans des travaux similaires (Années)
1	Ingénieur coordonnateur des travaux	1	13	10
2	Ingénieur résident pour superviser les essais de pompage	2	10	07
3	Sondeur Chef de chantier	2	10	08
4	Sondeurs chef de poste	2	10	5
5	Aides sondeurs	2	08	5
6	Mécanicien	1	10	5

9. DELAI DES ETUDES

- Délai de Mobilisation : Dix (10) jours calendaires inclus dans le délai d'exécution des essais de pompage.
- Délai global d'exécution des études des essais de pompage : Deux mois et demi (2,5) mois

Les essais de pompage pour les cinq forages devraient être réalisés sur une période de Deux mois et demi (2,5) mois incluant la préparation, la réalisation des essais, et l'analyse des données.

10. BUDGET ESTIMATIF ET QUANTITATIF

10.1 Budget global

Le budget prévisionnel pour ces travaux inclura les coûts des équipements, du personnel, des analyses en laboratoire, et de la rédaction des rapports.

	Désignation	Prix (USD)
1	Mobilisation de l'équipement, du personnel et repli	
2	Trou du Nord F1	
3.	Trou du Nord F4 (le nouveau)	
4.	Caracol (Village la Différence)	
5.	Limonade	
6.	Terrier Rouge (Village Oasis)	
	Total	

10.2 Sous-détails de prix

1. Trou du Nord F1

	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire (USD)	Prix total (USD)
1	Inspection Vidéo camera de 0 à 120 pieds	Forfait	1		
2	Développement à air lift y compris toutes sujétions	Forfait	1		
3	Diagraphies gamma ray, polarisation spontanée et résistivité	Forfait	1		
4	Pompage d'essai par paliers de 4 débits croissants successifs avec surveillance	Forfait	1		
5	Pompage de longue durée à débit constant sous surveillance sur 24 heures	Heure	24		
6	Analyse de la qualité de l'eau	Forfait	1		
7	Rapport de forage exploitation	Forfait	1		
8	Cimentation et tête de forage	Forfait	1		
		Total US DOLLARS			

2. Trou du Nord F4 (le nouveau)

	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire (USD)	Prix total (USD)
1	Inspection Vidéo camera de 0 à 120 pieds	Forfait	1		
2	Développement à air lift y compris toutes sujétions	Forfait	1		

3	Diagraphies gamma ray, polarisation spontanée et résistivité	Forfait	1		
4	Pompage d'essai par paliers de 4 débits croissants successifs avec surveillance	Forfait	1		
5	Pompage de longue durée à débit constant sous surveillance sur 24 heures	Heure	24		
6	Analyse de la qualité de l'eau	Forfait	1		
7	Rapport de forage exploitation	Forfait	1		
8	Cimentation et tête de forage	Forfait	1		
		Total US DOLLARS			

3. Caracol (Village la Différence)

	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire (USD)	Prix total (USD)
1	Inspection Vidéo camera de 0 à 120 pieds	Forfait	1		
2	Développement à air lift y compris toutes sujétions	Forfait	1		
3	Diagraphies gamma ray, polarisation spontanée et résistivité	Forfait	1		
4	Pompage d'essai par paliers de 4 débits croissants successifs avec surveillance	Forfait	1		
5	Pompage de longue durée à débit constant sous surveillance sur 24 heures	Heure	24		
6	Analyse de la qualité de l'eau	Forfait	1		
7	Rapport de forage exploitation	Forfait	1		
8	Cimentation et tête de forage	Forfait	1		
		Total US DOLLARS			

4. Limonade

	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire (USD)	Prix total (USD)
1	Inspection Vidéo camera de 0 à 120 pieds	Forfait	1		
2	Développement à air lift y compris toutes sujétions	Forfait	1		
3	Diagraphies gamma ray, polarisation spontanée et résistivité	Forfait	1		
4	Pompage d'essai par paliers de 4 débits croissants successifs avec surveillance	Forfait	1		
5	Pompage de longue durée à débit constant sous surveillance sur 24 heures	Heure	24		
6	Analyse de la qualité de l'eau	Forfait	1		
7	Rapport de forage exploitation	Forfait	1		
8	Cimentation et tête de forage	Forfait	1		
		Total US DOLLARS			

5. Terrier Rouge (Oasis)

	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire (USD)	Prix total (USD)
1	Inspection Vidéo camera de 0 à 120 pieds	Forfait	1		
2	Développement à air lift y compris toutes sujétions	Forfait	1		

3	Diagraphies gamma ray, polarisation spontanée et résistivité	Forfait	1		
4	Pompage d'essai par paliers de 4 débits croissants successifs avec surveillance	Forfait	1		
5	Pompage de longue durée à débit constant sous surveillance sur 24 heures	Heure	24		
6	Analyse de la qualité de l'eau	Forfait	1		
7	Rapport de forage exploitation	Forfait	1		
8	Cimentation et tête de forage	Forfait	1		
		Total US DOLLARS			